Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260605-20260502-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ANDREUX Muriel, CARRIER Jean ,

Procurations : LE GONIDEC Julie à LIBOUBAN Nicolas
ZIEGELMEYER Marie-Claire à COLLET Philippe
LE MEUR ANNE MARIE à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : GRANAL DELPHINE

ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Mme le Maire explique que l'élection des délégués et des suppléants est une délibération de droit commun du conseil municipal dont la réunion obéit aux règles fixées par les articles L.2121-15, L2121-16, L.2121-17, L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 du CGCT25 et aux principes exposés ci-après.

Vu le code général ;
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur	CARRIER Jean
Madame	ANDREUX Muriel
Monsieur	LIBOUBAN Nicolas
Monsieur	TICOS Bruno

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260605-20260502-DE

La présidence du bureau est assurée par les soins de Mme LE GRAET Karine

b) élection du délégué

Les candidatures enregistrées par liste :

Monsieur	DELVALLEE Bruno
Madame	LE GRAET Karine
Monsieur	COLLET Philippe

Madame le Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants.

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrage exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu

	Nom Prénom	Nombre de voix obtenues
Monsieur	DELVALLEE Bruno	15
Madame	LE GRAET Karine	15
Monsieur	COLLET Philippe	15

M. DELVALLEE Bruno, Mme LE GRAET Karine et M. COLLET Philippe ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Madame	PERROT Helene
Monsieur	LE MEUR Daniel
Monsieur	JOUBIN David

Madame le Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants.
Nombre de bulletins 15
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrage exprimés 15
Majorité absolue 8

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260605-20260502-DE

des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants.
Nombre de bulletins 15
Bulletins blancs ou nuls 0
Suffrage exprimés 15
Majorité absolue 8

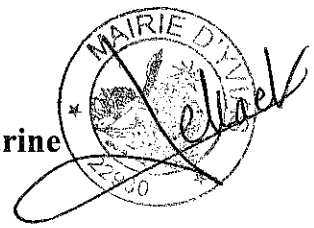
Ont obtenu

	Nom Prénom	Nombre de voix obtenues
Madame	PERROT Helene	15
Monsieur	LE MEUR Daniel	15
Monsieur	JOUBIN David	15

Mme PERROT Helene, M. LE MEUR Daniel et M. JOUBIN David ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine



Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260605-20260502-DE